

PROCES-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

SÉANCE DU 27 FÉVRIER 2026

Le vendredi 27 février 2026 à 14h00 le Conseil d'Administration de l'Etablissement Public Foncier de Haute Savoie s'est réuni dans les locaux de l'EPF74 à Allonzier-la-Caille, sur convocation du Président en date du 11 février 2026.

Total des droits de vote				34 VOIX					
Au titre de la Communauté d'Agglomération Annemasse-Les Voirons-Agglomération				3 voix					
Au titre de la Communauté d'Agglomération du Grand Annecy				7 voix					
Au titre de la Communauté d'Agglomération de Thonon Agglomération				3 voix					
Au titre de la Communauté de Communes Arve et Salève				1 voix					
Au titre de la Communauté de Communes Cluses Arve et Montagnes				2 voix					
Au titre de la Communauté de Communes des Vallées de Thônes				1 voix					
Au titre de la Communauté de Communes Rumilly Terre de Savoie				2 voix					
Au titre de la Communauté de Communes du Genevois				2 voix					
Au titre de la Communauté de Communes du Haut-Chablais				1 voix					
Au titre de la Communauté de Communes du Pays de Cruseilles				1 voix					
Au titre de la Communauté de Communes du Pays Rochois				1 voix					
Au titre de la Communauté de Communes Fier et Usses				1 voix					
Au titre de la Communauté de Communes Montagnes du Giffre				1 voix					
Au titre de la Communauté de Communes Pays d'Evian - Vallée d'Abondance				2 voix					
Au titre de la Communauté de Communes Sources du Lac d'Annecy				1 voix					
Au titre de la Communauté de Communes Usses et Rhône				1 voix					
Au titre de la Communauté de Communes Faucigny-Glières				1 voix					
Au titre de la Communauté de Communes Vallée Verte				1 voix					
Au titre de la Communauté de Communes Quatres Rivières				1 voix					
Au titre de l'Assemblée Spéciale				1 voix					
Au titre du Conseil Départemental				1 voix					
Au titre de la Région Auvergne Rhône-Alpes				1 voix					
MEMBRES PARTICIPANTS TITULAIRES		Présent	Représenté	Excusé/Absent	MEMBRES PARTICIPANTS SUPPLEANTS		Présent	Représenté	Excusé/Absent
Titulaires					Suppléants				
ANTONIELLO Claude			X		ANDRES Sylvie			X	
BANANT DAVID	X				ANTOINE Patrick			X	
BASTID Isabelle	X				BLOCMAN Jean-Michel			X	
BEERENS-BETTEX Simon			X		BOETTNER Charlotte			X	
BEL Serge			X		BOURNE Hervé			X	
BOCCARD Bernard			X		BOUZEREAU Franck			X	
CHABOD Frédéric	X				BURNET Jacques			X	
CUZIN Agnès	X				CERIATI-MAURIS Odile			X	
DALEX Jacques			X		CHEMINAL Yves			X	
DAVIET Roland	X				CHUINARD Claire			X	
DEMOLIS Cyril			X		DESBIOLLES Laurent			X	
DEVILLE François	X				DOLDO Dominique			X	
DUPESSEY Christian Président	X				DULAC Christian			X	
DUSSAIX Julien			X		DUPERTHUY Denis			X	
EVARD Nicolas			X		GENOUD Marc			X	
FOURNIER-BIDOZ Gérard	X				GYSELINCK Fabrice			X	
GERVAIS André	X				JACCAZ Yann			X	
GILLET Bruno	X				JACQUIER Nadine			X	
GUICHARD Ségolène	X				LOMBARD Gérald			X	

GUITTON Christophe		X		MANILLIER Claude			X
LAYDEVANT Christiane			X	OBERLI Gérard			X
LOMBARD Roland	X			OSTERNAUD Xavier			X
LYONNAZ Bruno	X			PASTOR Gérard			X
MAIRE Denis	X			PELLICIER Raymond			X
MENEGHETTI Marc			X	PEPIN Sandro			X
MOURER Isabelle	X			PERRILLAT-AMEDE André			X
MUSARD Jean-Paul			X	PERY Christophe			X
PERDRIX Marie-Luce			X	ROGUET Isabelle			X
PFLIEGER Géraldine	X			ROUPIOZ Sylvia			X
PONCET Christophe		X		SBAFFO Maly	X		
SADDER Martial		X		SONGEON Christophe			X
SEGAUD-LABIDI Nora	X			TARAGON Sylvie			X
TRABICHET Yannick			X	TERMOZ Aurore			X
VALLI Stéphane			X	TRIMBUR Olivier			X
VANNSON Chantal	X						
VENDRASCO Isabelle			X				

Catherine MINOT - Directrice

Personnel de l'EPF 74 présents : Marlène CHANCRIN – Franck BOGEY -Anne-Laure PEYTAVIN – Emeline MUFFAT-ES-JACQUES – Estelle MELCHIOR – Stéphanie MARS - Olivier BLANQUET – Pauline HASLÉ – Vincent CEZARD – Loïc ALCARAS – Lucie VERNINE – Julien BOSSON – Béatrice TROMPILLE –Margot CHAZAT

Total des votants présents ou représentés : 23

Le quorum est atteint, le Conseil d'Administration peut délibérer

2026-085 – VOTE : AUTORISATION D'EMPRUNT AUPRES DE LA CAISSE D'ÉPARGNE RHONE-ALPES

- Vu l'arrêté préfectoral du 23/12/2003 N° 2003-2914 portant création de l'Etablissement Public Foncier de la Haute-Savoie ;
- Vu les statuts de l'Etablissement Public Foncier de la Haute-Savoie ;
- Vu le Code de l'Urbanisme, notamment des articles L.324-5 à L.324-9 ;
- Vu la délibération 2023-133 du Conseil d'Administration de l'EPF en date du 07 juillet 2023 désignant Madame Catherine MINOT en qualité de Directrice dudit établissement ;
- Vu la délibération 2023-238 du Conseil d'Administration de l'EPF en date du 17 novembre 2023 autorisant madame la Directrice à signer les emprunts, réaliser des placements de fonds et gérer les lignes de trésorerie ;
- Vu le budget primitif voté par délibération 2025-235 du 21 novembre 2025 ;
- Vu le budget supplémentaire voté ce jour par délibération ;
- Considérant l'offre de prêt de LA CAISSE D'ÉPARGNE RHONE-ALPES pour un montant de 5 000 000 EUR selon les caractéristiques financières énoncées ci-après :

Le contrat de prêt ne sera composé que d'une phase obligatoire.

EMPRUNTEUR : EPF 74 (Siret : 451 440 275 00035).

OBJET DU PRET : financement des acquisitions foncières 2026.

MONTANT : **5 000 000,00** EUR (cinq millions euros).

DURÉE DU PRET : 15 ans

DURANT LA PÉRIODE D'AMORTISSEMENT :

Amortissement : 15 ans.

Taux d'intérêt annuel : Taux fixe de 3,45%.

La base de calcul des intérêts : 30/360.

Débloccage : en une fois sur le compte de l'EPF 74.

Profil d'amortissement : linéaire.

Périodicité des échéances : trimestrielle.

Commission d'engagement : 0,10% du capital emprunté.

- Remboursement anticipé possible à chaque échéance moyennant un préavis et le paiement d'une indemnité actuarielle (non plafonnée).

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré :

- ✓ **DÉCIDE DE CONTRACTER** auprès de LA CAISSE D'ÉPARGNE RHONE-ALPES l'emprunt selon les conditions financières visées ci-dessus ;
- ✓ **AUTORISE** la Directrice à procéder à la signature et à la réalisation dudit emprunt ;
- ✓ **DONNE** tous pouvoirs à la Directrice pour signer tous les documents nécessaires à la vie du contrat.

Le Président,

Christian DUPESSEY




Le secrétaire de séance,

Gérard FOURNIER-BIDOZ


